

29^{ème} Rencontre nationale de la Coordination Nationale des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité - LURE Espace du Sapeur 08-10 juin 2018

LA SANTÉ C'EST NOTRE AFFAIRE : PRENONS LA PAROLE !

En juin 2018 le Comité de Vigilance pour le Maintien des Services Publics de proximité en Haute-Saône (CV) organisera à Lure les **29^{èmes} Rencontres nationales de la Coordination Nationale des Comités de défense des Hôpitaux et Maternités de proximité (CN)** dont le siège et le secrétariat sont situés à Lure.

Fondateur et membre de la CN le Comité de Vigilance a déjà organisé les 3^o Rencontres nationales (2004). Toutes ces rencontres permettent la réunion de dizaines de comités et de spécialistes pour échanger et débattre sur les problèmes de l'accès aux soins partout sur le territoire national.

En juin 2018 les thématiques des Rencontres nationales se centreront sur la médecine de proximité et les questions d'accès aux soins.

Vous le savez certainement, en Haute-Saône comme ailleurs en France :

- Nous manquons de médecins généralistes et spécialistes surtout. Ce qui pose de graves problèmes d'accès aux soins, de temps d'attente, de déplacements multiples qui pénalisent de plus en plus les usagers.
- Il est régulièrement fait appel aux médecins retraités, étrangers et parfois « médecins mercenaires » pour combler une partie des manques.
- Les postes vacants dans les structures sanitaires continuent d'augmenter (peut - être 25% en France) et les déserts médicaux s'étendent.
- Les Maisons de Santé (privées) qui se créent ne parviennent pas à juguler les écarts nationaux de densité médicale et la création de Centres de Santé (publics car reposant sur le salariat des médecins) reste hélas marginale.
- Le numérus clausus reste au même niveau que lors de sa création dans les années 1970 alors que la population française a augmenté de 16 millions de personnes et que sont apparus des besoins sanitaires nouveaux et accrus.
- La liberté d'installation des médecins est maintenue quasiment sans contrôle contribuant à maintenir les inégalités territoriales.
- L'absence de décisions courageuses et républicaines garantissant l'égalité des droits des personnes et des territoires est une honte sociale qu'il faut absolument dénoncer.

Pour préparer les débats sur toutes ces questions avec les comités régionaux, les spécialistes et le public le Comité de Vigilance souhaite consulter les usagers de notre secteur et leur donner la parole.

C'est pourquoi il vous propose de répondre (anonymement) AU QUESTIONNAIRE AU VERSO ET DE LE RETOURNER svp merci LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE POUR POUVOIR L'EXPLOITER :

Soit par COURRIEL à : comvig70@gmail.com ou cn.sec@orange.fr

Soit par COURRIER à : Comité de Vigilance 1 rue Jean Moulin 70200 LURE.

Le Comité de Vigilance vous remercie pour l'attention que vous accorderez à sa démarche citoyenne et vous donne rendez-vous en juin prochain aux 29^{èmes} Rencontres nationales de la CN.

Contacts et information :

Comité de Vigilance : comvig70@gmail.com ou cn.sec@orange.fr / 09 67 04 55 15 ou 06 63 82 28 24

Coordination Nationale : <http://www.coordination-nationale.org/>

QUESTIONNAIRE pour préparer la

29^{ème} Rencontre nationale de la Coordination Nationale des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité - LURE Espace du Sapeur 08-10 juin 2018 :

1- La Coordination Nationale et le Comité de Vigilance sont pour la remise en cause du numéris clausus et pour une hausse forte du recrutement des professionnels de santé, notamment des médecins

Je soutiens

Je ne soutiens pas

Je n'ai pas d'avis

2- La Coordination Nationale et le Comité de Vigilance sont pour la remise en cause partielle de la liberté d'installation et souhaitent que les professionnels de santé soient nommés pour un temps court (3 à 5 ans) dans les secteurs déficitaires tant en ville qu'à la campagne, tant dans les hôpitaux que dans le milieu généraliste libéral.

Je soutiens

Je ne soutiens pas

Je n'ai pas d'avis

3- La Coordination Nationale et le Comité de Vigilance sont pour le développement accéléré de CENTRES DE SANTÉ PUBLICS plutôt que de Maisons de santé privées, car :

- ≡ ils appliquent le tiers payant obligatoirement
- ≡ ne pratiquent pas de dépassements d'honoraires
- ≡ répondent au souhait de salariat d'une partie majoritaire des futurs professionnels de santé
- ≡ intègrent la population (principale concernée) dans leur fonctionnement
- ≡ représentent une offre de santé publique de proximité indispensable PARTOUT dans notre pays.

Je soutiens

Je ne soutiens pas

Je n'ai pas d'avis

4- Cochez dans la liste ci-dessous les DEUX obstacles principaux que vous avez rencontrés en matière d'accès aux soins :

*Rendez-vous tardif chez un généraliste

*Rendez-vous tardif chez un spécialiste

Si oui quel type de spécialiste et en quel

lieu.....

*Problème d'éloignement et de déplacements

*File d'attente trop longue

Si oui dans quelle occasion ou dans quel lieu.....

*Difficulté financière car soins trop coûteux *ou* mal remboursés

*Dépassement d'honoraire ou «dessous de table»

Si oui dans quelle structure ou dans quel

lieu.....

*Refus de prise en charge par un généraliste

*Refus de prise en charge par un spécialiste

*Mauvais fonctionnement du 15, SAMU ou SMUR...

* Autres (en peu de mots)

.....
.....
.....
.....

Merci d'avoir bien voulu prendre le temps de répondre à ces questions. La Santé c'est notre affaire à toutes et tous.

Amitiés et solidarité du Comité de Vigilance